

étudierait et déférerait au comité permanent des privilèges et élections, qui l'examinerait à son tour en suivant la procédure d'usage.

L'hon. M. Greene: Monsieur l'Orateur, le député me permettrait-il une question?

M. Olson: Oui.

L'hon. M. Greene: Étant donné que l'affaire comportait des risques pour l'État, ou du moins on le prétend, le député n'estime-t-il pas qu'il serait utile de faire établir les faits par une enquête judiciaire sur la sécurité et que les faits ainsi établis servent de base à toute mesure que pourra alors prendre la Chambre sur la question de privilège?

M. Olson: Je conviens que c'est là une mesure qu'on pourrait prendre par la suite, mais j'estime qu'une question de privilège doit d'abord être déferée à un comité de la Chambre. Si le comité ne parvient pas à recueillir toutes les preuves et à les examiner sans avoir recours aux dossiers de sécurité, le comité pourrait alors à bon droit recommander des dépositions à huis clos devant un juge, afin de pouvoir examiner l'affaire. Mais je ne pense pas que nous adoptions la bonne façon de procéder en soustrayant maintenant l'affaire à la Chambre des communes pour en faire l'objet d'une enquête judiciaire et en demandant au juge de trancher la question exposée dans le mandat.

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, ce que le ministre de l'Agriculture (M. Greene) envisage comme résultat à espérer de l'enquête correspond on ne peut mieux à l'idée que je m'en fais, comme bien d'autres députés. L'honorable député de Kamloops (M. Fulton) a dit, il me semble, qu'il se réservait le droit, comme d'autres membres de son parti, d'examiner la question de privilège. C'est une des choses qu'il se réserve, soit le droit de soulever de nouveau la question de privilège si la constatation des faits, par le commissaire, appuyait l'avancé portant qu'une telle question de privilège existait.

Je voudrais parler très brièvement au nom des membres de mon parti. Comme tous les autres députés à la Chambre, nous avions espéré, par le ton qui fut donné cet après-midi par tous les orateurs, que cette question, qui avait occupé notre attention pendant deux jours la semaine dernière, allait en venir à une fin et que nous pourrions reprendre les travaux de la Chambre.

Je suis désolé, comme le sont tous les autres députés, j'en suis sûr, que nous semblons présentement tout près encore une fois de

nous engager dans une querelle ressemblant beaucoup à celle que nous avons eue jeudi et vendredi, sur un plan différent seulement. Les termes employés pourraient ne pas être tout à fait les mêmes, mais ce serait essentiellement le même genre de démêlé que nous avons eu à la Chambre la semaine dernière. Certes, chacun des députés ici présents aura constaté en fin de semaine, comme je l'ai constaté par les nombreux appels téléphoniques que j'ai reçus et que tous les députés qui se sont rendus dans leur circonscription ont reçus, que nos commettants, les gens qui nous ont élus ici, ne peuvent pas très bien saisir la raison de toutes ces histoires. Ils se demandent quand allons-nous nous mettre à l'œuvre pour étudier les mesures législatives et les questions qui intéressent le pays et le Parlement actuel.

Je demanderais à tous, monsieur l'Orateur, de chercher à éviter le gâchis de la semaine dernière. Il ne faudrait pas grand-chose pour que nous en ayons un autre. Des insinuations selon lesquelles certaines paroles visent à cacher quelque chose, des répliques affirmant que quelqu'un a peur, et nous retombons exactement dans le marasme dans lequel nous nous sommes trouvés pendant deux longs jours la semaine dernière et dont nous ne sommes pas encore sortis.

Je trouve que la proposition du député de Kamloops (M. Fulton) est bonne. Je crois qu'elle aurait plus de prix s'il n'avait pas, de même que d'autres députés, commencé à discuter l'objet de cette proposition à la Chambre. C'est, en effet, inviter le genre d'échanges qui risque de se prolonger indéfiniment, car nous sommes toujours sur la question de privilège. Mais il me semble que la proposition du député de Kamloops est pleine de bon sens et d'impartialité. Il me semble que les représentants du gouvernement devraient l'accepter comme étant sensée et impartiale. Quant aux autres propositions qu'il a faites, qu'il veuille bien me le pardonner, mais il saute aux yeux qu'elles n'ont pas beaucoup de sens.

• (8.50 p.m.)

Par exemple, je ne vois pas pourquoi on indiquerait dans le mandat qu'il s'agit d'une affaire pire que l'affaire Profumo? J'aimerais savoir sur quoi on se fonde pour comparer l'affaire Profumo à d'autres—j'allais dire mesurer à quel point une situation peut être nauséabonde. Je ne sais pas quels sont les critères.

En toute déférence, je trouve également absurde de parler de mots qui ne sont pas très importants. Ils disent qu'ils veulent rayer certains mots pour les remplacer par une dé-